

AL 403

AL 397

Environ 18 500m² à i. 60m
profondeur 29 600m3

STATION TRAITEMENT
DES
FILTURES A ROSEAU
300 EQUIVALENTS

AL 121

AL 174

AL 175

AL 180

AL 181

AL 182

AL 183

AL 188

AL 190

AL 171

AL 173

Avenue du Vent

Leger

Zone
basses

Zone
basses

**Annexe 5 : avis favorable de la mairie de Macouria quant à
l'aménagement d'un déversoir sur le lac Maillard**

Macouria, le 23 septembre 2020

Le Maire de la ville de Macouria

A

Monsieur Olivier BERNARD

121, route de Dégrad des Cannes
Immeuble Jumbo Center
ZI COLLERY
97300 - CAYENNE

Service : Urbanisme

N° 120/URB/VM-MEC
Affaire suivie par : Jean-Claude TRAN TU YEN
urbanisme@villedemacouria.fr

**OBJET : Demande de travaux « Opération les Vergers du lac ». –
Permis de construire N°973 305 19 10063.-
REFERENCE : V/e-mail en date du 10 septembre 2020.-**

Monsieur,

J'accuse réception de votre correspondance visée en référence par laquelle vous souhaitez faire passer les réseaux d'eaux pluviales sur la parcelle communale cadastrée AL 156.

J'ai l'honneur de vous faire connaître mon avis favorable pour la réalisation desdits travaux, ainsi que l'aménagement d'un déversoir du lac vers votre bassin de rétention d'eau pour faire baisser celui-ci d'environ 37 centimètre pour éviter tout risque de débordement.

Toutefois, je tiens à vous informer les travaux entrepris sur la parcelle AL 156, demeureront à votre charge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

GILLES ADELSON

**Annexe 6 : Convention avec la société BESSIE SASU pour
l'entretien des bassins et canaux EP du programme « Les
Vergers du Lac »**

Convention passée pour l'entretien des bassins et canaux EP du programme « Les Vergers du Lac »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Société BESSIE SASU, au capital de 1000.00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro SIREN 883 274 995.

Dont le siège social est établi : Route de Degrad des Cannes, Immeuble Jumbo Center, ZI Colliery 97300 Cayenne.

Représentée par Mr BERNARD Olivier Robert Denis en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée le « DÉLÉGATAIRE »

D'UNE PART,

Et

La Société Le Verger de Nicolas, SASU au capital de 1000.00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro SIREN 815 293 337.

Dont le siège social est établi : Immeuble JUMBO CENTER, Route de Degrad des Cannes, ZI Colliery 97300 Cayenne.

Représentée par Mme BOIN Sylvie Anne Jeanine, en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommée « L'ENTREPRENEUR »

D'AUTRE PART

Ensemble dénommées « LES PARTIES ».

PRÉAMBULE :

La société « Le Verger de Nicolas » va réaliser le programme « Les VERGERS du LAC », programme de construction de 133 maisons de ville sur la commune de Macouria (97 355), Avenue du Vent Léger, Lieu Dit Savane Maillard, sur les parcelles AL486, 861, 862, 1243, 1244 ; ce programme a fait l'objet d'un permis de construire numéroté PC 973 305 19 10063 accordé le 18 novembre 2019 par la Mairie de Macouria.

La société BESSIE va réaliser, pour le compte de la Société Le Verger de Nicolas, les travaux de terrassement, VRD et espaces verts de ce programme.

Le société « Le Verger de Nicolas » s'est donc naturellement rapprochée de la société BESSIE pour envisager de lui confier les travaux d'entretien du système de gestion des eaux pluviales du programme. La société BESSIE a donné son accord pour les-dits travaux.

En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini les conditions de leur collaboration.

IL A DONC ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation pour l'entretien du système de gestion des eaux pluviales du programme « Les Vergers du Lac », dès lors que ce dernier aura été réalisé et livré.

Le système de gestion des eaux pluviales du programme comprend les éléments suivants qui seront réalisés dans le cadre du programme « Les Vergers du Lac » :

- les réseaux Eaux Pluviales (« réseaux EP »), les fossés et le bassin de rétention
- le réseau reliant ces réseaux et bassin au bassin de rétention du Bois d'Opale.

A des fins de simplification, dans le reste du document, ces éléments sont appelés « système de gestion des eaux pluviales du programme ».

Leur localisation est indiquée sur le plan joint à la présente convention.

ARTICLE 2 – DATE DE DEMARRAGE, DURÉE ET MODALITÉS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

LES PARTIES conviennent que la présente convention démarre à la date de livraison du programme « Les Vergers du Lac » et s'achèvera après une durée initiale de 5 (cinq) ans calendaires ; les Parties pourront convenir de la prolongation de cette convention moyennant un préavis d'au minimum 6 mois avant la date d'échéance.

La présente convention pourra être résiliée selon les modalités suivantes :

- Reprise par la CACL du système de gestion des eaux pluviales du programme,
- Manquement réitéré de l'une des Parties à ses obligations telles qu'elles figurent aux Articles 3 et 4 ci-après.
- Manquement de « L'ENTREPRENEUR » au paiement des prestations tel qu'il est indiqué à l'article 5 ci-après

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU « DÉLÉGATAIRE »

Le « DÉLÉGATAIRE » assurera l'entretien annuel du « système de gestion des eaux pluviales du programme » dans les conditions suivantes :

- il assurera directement toutes les tâches nécessaires à l'organisation et l'entretien du « système de gestion des eaux pluviales du programme »,
- il prendra en compte les contraintes environnementales pour ses travaux,
- il obtiendra les autorisations nécessaires à l'organisation de ses travaux,
- il engagera directement et réglera toutes les dépenses nécessaires à l'organisation et la réalisation des travaux.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE « L'ENTREPRENEUR »

« L'ENTREPRENEUR » s'engage à participer au financement des travaux d'entretien du « système de gestion des eaux pluviales du programme » dans les conditions prévues à l'Article 5.

Il fournira au « DELEGATAIRE », avant le démarrage effectif de sa mission, tous plans et documents en sa possession relatif au « système de gestion des eaux pluviales du programme ».

Il s'engage à informer avec diligence le « DELEGATAIRE » de tout courrier ou information relatif à l'entretien du « système de gestion des eaux pluviales du programme ».

Il réalise au minimum une fois par an une visite contradictoire avec le « DELEGATAIRE » pour vérifier le bon entretien du « système de gestion des eaux pluviales du programme ». Le cas échéant, il pourra faire appel à un organisme extérieur pour en vérifier l'état.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR L'ENTREPRENEUR

En échange des travaux effectués par le « DELEGATAIRE », « L'ENTREPRENEUR » réglera au « DÉLÉGATAIRE » une somme forfaitaire annuelle de 8.000 € (huit mille euros). Le paiement aura lieu une fois par an, sur présentation d'une facture dûment présentée par le délégataire, terme à échoir.

Le règlement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours ouvrés à compter de la date de présentation de la facture.

Il est clairement établi entre les PARTIES que la présente convention couvre les frais d'entretien du « système de gestion des eaux pluviales du programme » ; si des travaux de création, grosses réparations devaient survenir, « L'ENTREPRENEUR » s'engage à les prendre en charge sur présentation d'un devis établi en bonne foi par le « DELEGATAIRE ».

ARTICLE 6 – JUSTIFICATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LE « DÉLÉGATAIRE »

Le « DELEGATAIRE » devra fournir au minimum une fois par an un état récapitulatif des travaux d'entretien réalisés ; il joindra les fiches détaillées des travaux incluant un reportage photos avant et après travaux.

Dans le cas où des réparations ou des modifications seraient nécessaires, le « DELEGATAIRE » devra les justifier de manière précise en indiquant les risques encourus si ces derniers n'étaient pas réalisés.

ARTICLE 7 - SIGNALEMENT PENDANT LES TRAVAUX

La participation de « L'ENTREPRENEUR » à l'entretien du « système de gestion des eaux pluviales du programme » sera signalée (par apposition du logo), à partir de la signature des présentes, sur tout support de communication externe et lors de toute opération de communication émanant du « DÉLÉGATAIRE » et relative aux travaux objets de la présente convention.

ARTICLE 8 – EXCLUSION DE SOCIÉTÉ

De convention expresse entre les PARTIES, en aucun cas la présente convention ne pourra être interprétée comme constituant une société ou association entre elles, chacune d'elles s'engageant à agir en tant que co-contractant indépendant de manière à éviter toute confusion à cet égard vis-à-vis de tiers.

Dès lors, aucune des PARTIES au présent contrat ne pourra être appelée à contribuer aux pertes éventuelles subies par l'un ou l'autre des PARTIES résultant de l'application de la présente convention. Elles ne pourront se prévaloir l'une à l'encontre de l'autre de quelque pertes d'exploitation ou de dépassements des budgets initiaux qui resteront à leur charge respective, dans les termes et conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges touchant à l'application de la présente convention, et après épuisement de toutes les voies amiables seront soumis au Tribunal de Commerce de Cayenne.

Fait à CAYENNE,

le 07/10/2020

En deux exemplaires originaux

Le « DÉLÉGATAIRE »

BESSIE
Immeuble JUMBO-CENTER
Zi Collery - 97300 CAYENNE
Tél : 0594 28 24 24
Siret : 883 274 995 00017 - APE : 4312 BA

« L'ENTREPRENEUR »

SASU LE VERGER DE NICOLAS
SIRET : 815 293 337 00011
Immeuble JUMBO-CENTER - ZI COLLERY
Route de Dégrad des Cannes - CS 40001
97346 CAYENNE CEDEX



Département de la Guyane:

COMMUNE DE MACOURIA
 Av. de Veni-Eyri-Macouria 97305
**DEMANDE DE PERMIS
 DE CONSTRUIRE**
 "LES VERGERS DU LAC"

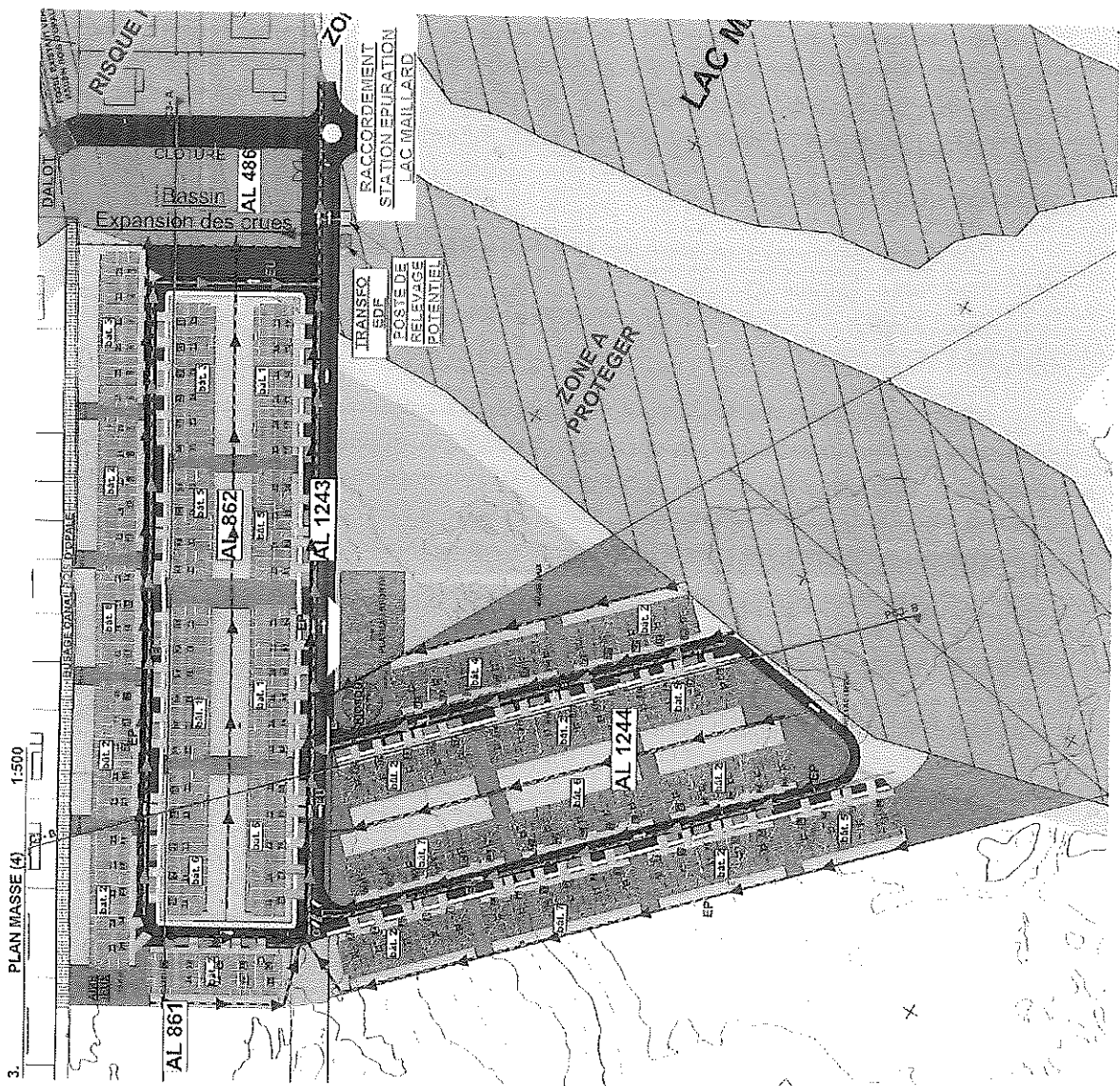
Programme de 133 Maisons de Village
 Surface de terrain: 120 000 m²
 Surface bâtie: 27 000 m²

04.4

PLAN MULTI RESEAUX

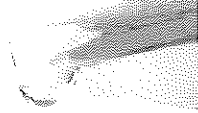
Echelle: 1:500

D'OUVRAGE:
 SASU LE VERGER DE MACOLAS
 17 RUE DE LA REPUBLIQUE
 97300 FORT-DE-FRANCE
 05 94 21 11 11



LÉGENDE	
	VOIRIES ENROBÉ
	STATIONNEMENTS
	ENTRÉE BICOUCHES
	VÉGÉTATION/PARC
	PLATEAU SPORTIF
	RÉSEAUX EAUX PLOUVIALES
	RÉSEAUX EAUX USÉES

**Annexe 7 : Fiches techniques relatifs aux éléments
constitutifs du réseau EU**



POSTE RELEVAGE POUR 500 EH
Hauteur géométrique de relevage : 3,50 m
Longueur du refoulement : 350 m Diamètre
canalisation refoulement : PE /PVC 90
- Profondeur fil d'eau d'arrivée , - 2m du terrain
naturel

DOSSIER TECHNIQUE STATION DE RELEVAGE





Photos pour illustration uniquement


GSE SAS

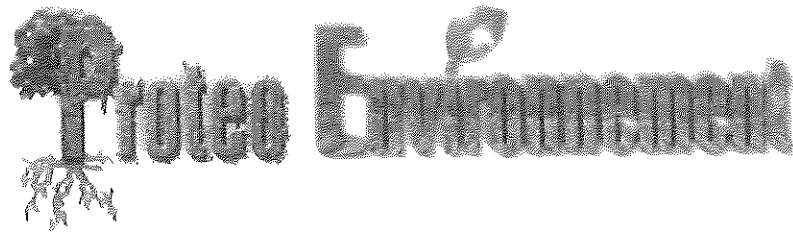
08 Lotissement Calimbe

97 300 CAYENNE

 : 0594 258 231


 : 0694 203 032


 : e.erepmoc@proteo.eu



SCHEMA STATION

GSE SAS
08 Lotissement Calimbe
97 300 CAYENNE

 : 0594 258 231
: 0694 203 032

 : e.erepmoc@proteo.eu



CALCUL DU DEBIT ET DE BACHEE - EAUX CHARGEES

CALCUL 1 : SELON REGLEMENTATION 150 L/ JOUR HABITANT

CALCUL DEBIT DE POINTE SELON NORME 150 L/JOUR/EH

Nbre de EH	500	EH
consommation	150,00	L/ Jour/EH
Débit moyen journalier	60,00	M3/JOUR
debit de pointe *	9,99	m3/h

CALCUL DE BACHEE MINIMUM POUR RESPECTER LE NBRE DE DEMARR HORAIRE

DE DEMARRAG HORAIRE DES POMPES

Débit de pointe entrant	9,99	m3/h	
Nbre de pompes :	2		Nbre de demarrage 15
Calcul de bachee utile	83	Litres	

Alors le Marnage devra etre de :

si le diametre Cuve est de = 120 cm Le marnage devra etre de = 7 cm au minim

NBRE DE DEMARRAGE JOURNALIER SELON STATION CHOISIE ET REGLAGE FLOTTEUR CHOISI

Débit journalier entrant	60,00	m3 / Jour	
Reglage flotteur choisi (marnage)cm	30		Hauteur entre marche pompe et arret pompe
Bachée réelle calculée	339	Litres	doit etre superieur au calcul de bachee utile
Nbre de demarrag / jour	177	bachées / jour	
Nbre de demarrag / jour / pompe	88	bachées / jour / pompe	

TEMPS DE FONCTIONNEMENT POMPE POUR INFORMATION

Bachée	339	Litres	
Debit pompe estimé	8	m3/h	
	2	L/s	
Temps de fonctionnement estimé	153	secondes	(estimatif pour vider la bachee)

CALCUL 2 : SELON CONSOMMATION MOYENNE REELLE 80 L/ JOUR HABITANT

CALCUL DEBIT DE POINTE SELON CONSO 80 L/JOUR/EH

consommation	80,00	L/ Jour/EH
Debit moyen journalier	32,00	M3/JOUR
debit de pointe *	6,25	m3/h

NBRE DE DEMARRAGE JOURNALIER SELON STATION CHOISIE ET REGLAGE FLOTTEUR CHOISI

Débit journalier entrant	32,00	m3/h	
Reglage flotteur choisi	30	cm	Hauteur entre marche pompe et arret pompe
Bachée calculée	339	Litres	
Nbre de demarrag / jour	94	bachées / jour	
Nbre de demarrag / jour / pompe	47	bachées / jour / pompe	

pour info

Volume utile =

$V_u = \text{Debit} / (4 \times \text{Nbre demarr} \text{Heur} \times \text{Nbre de ppe})$

* debit de pointe = debit moy Qm x Coef de pointe (K)

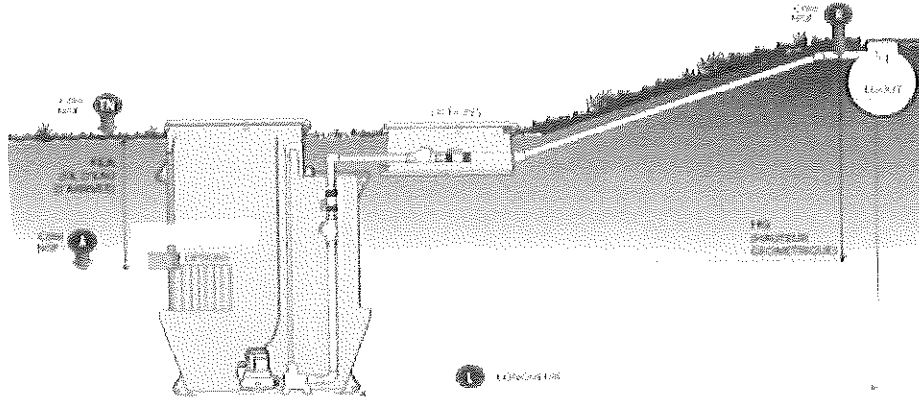
Debit moy = Debit total / 17 K=

1,5 + 2,5/(qm^0,5))

CALCUL DE DEBIT FONCTIONNEMENT EU - EP 2018 VI

CALCUL DE HMT

Ref : COLLECTIF 500 EH



Rappel de données :

Cote terrain naturel 0,00 -
 Cote fil d'eau d'entrée 400 EH X 2,00 150 L/JOURS = 60000L SOIT 60 M3
 Cote de point de rejet 60M3 1,50 /8HEURES = DEBIT HORRAIRE ou ou

Type d'eau **EU** Choisir

H Géo de relevage 3,5 m

Longueur de refoulement 350 m

Débit nécessaire **9,99** m3/h (1 m3/h = 3,6 l/s)
 2,78 l/s

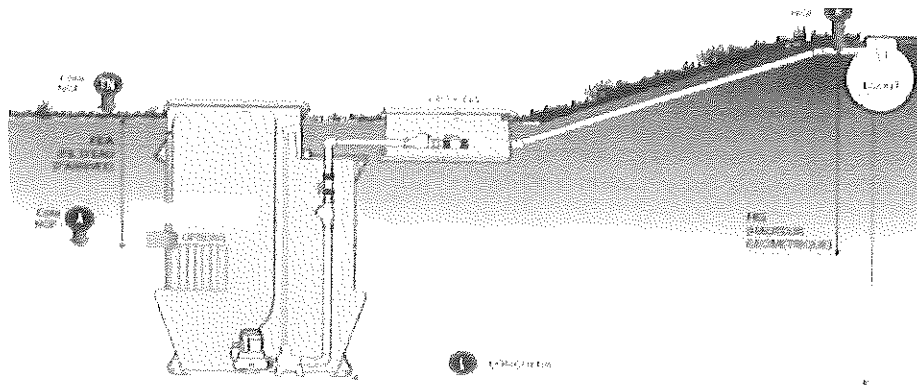
Canal intérieur station **PVC 90/ DN 80** Choisir Vitesse canal refoulement **0,55**

Can de refoulement ext **PE 90 PN10** Choisir Vitesse **0,65**
 canal refoulement int 73,60

HMT = 7,70 m

SYNTHESE DE LA STATION DE RELEVAGE

Ref : COLLECTIF 500 EH



Rappel de données :

Cote terrain naturel	0,00 -
Cote fil d'eau d'entrée	2,00
Cote de point de rejet ou	1,50
ou	

H Géométrie de relevage	3,50 m
FEA station	2,00 m
entrée station	PVC 315

Longueur de refoulement	350 m
Nbre de canalisation(s)	1

En cas d'installation sous	Non
chauff Hauteur TN / Station	0,30 m

<u>Installation en Nappe phreat.</u>	Non
:	

<u>Station de relevage</u>	
DiametreHauteur	1400 mm

Fil d'eau sortie Station / cuve	3000 mm 0,50 m
---------------------------------	-------------------

Maxirel (0,51 ; 0,81, 1,45)	
Panier de dégrillage	Non
Haut FEA / bas panier	0,00 m

Niveau mini arrêt pompepar	0,60 m	defaut 0,60 mais peut etre plus haut selon type d'eau
----------------------------	--------	---

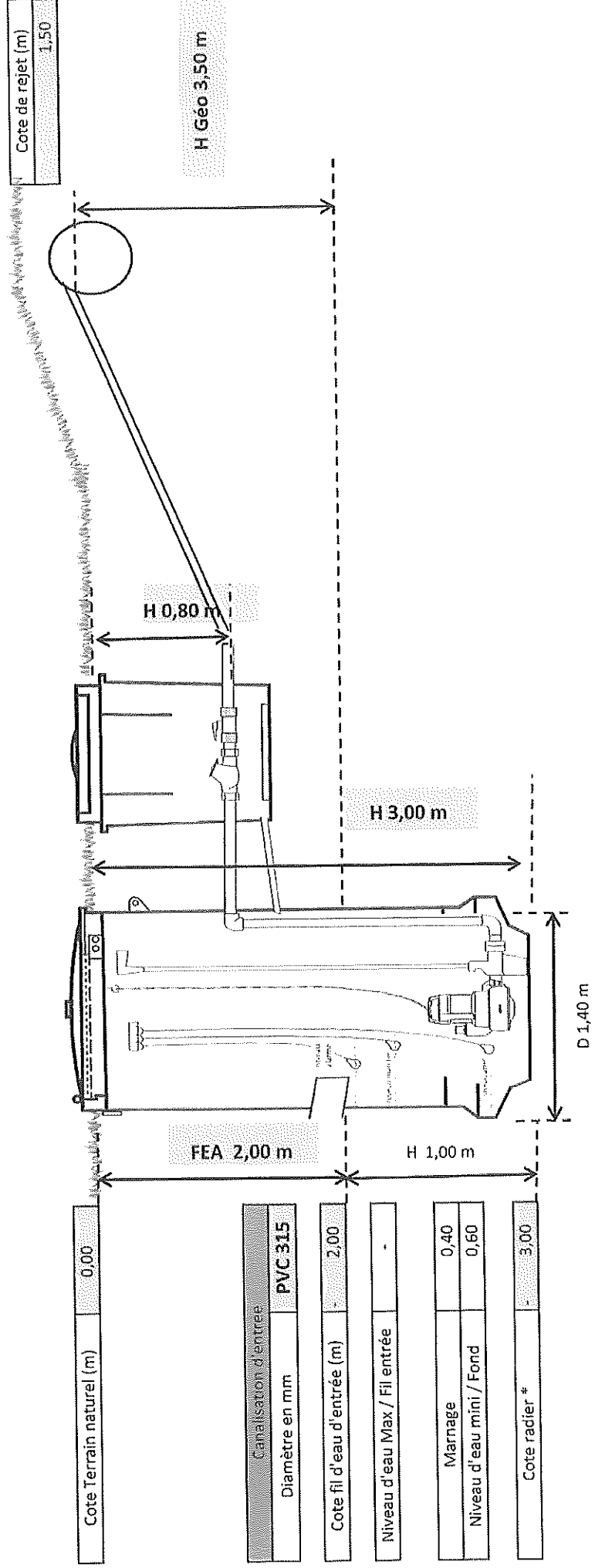
SCHEMA DE PRINCIPE STATION DE RELEVAGE AVEC REGARD

Installation en ESPACE VERT + REGARD

Nappe phreatique : Non

ELEMENTS EN JAUNE / MERCI DE VERIFIER


Canalisation de refoulement	
Nbre de canalisation(s)	1
Type	PE 90 PN10
Longueur de refoulement	350 m





GSE SAS

08 Lotissement Calimbe

97 300 CAYENNE

 : 0594 258 231

 : 0694 203 032

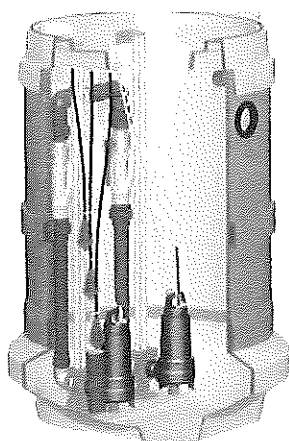
 : e.erepmoc@proteo.eu



BROCHURE STATION

STATION DE RELEVAGE POLYESTER

CARACTERISTIQUES



- ✓ Fabrication en résine de polyester armée de fibre de verre ✓ Resistance marine
 - ✓ Diamètre possibles 1000 à 2500
 - ✓ Hauteur possible jusqu'à 15,00 mètres
 - ✓ Enroulement filamentaire
- ✓ Colerette supérieure avec support intégré pour barres de guidage
- Barre de guidage inox double barre
 - ✓ Crochets de manutention
- ✓ Fond en gel-coat lisse. Sa forme tronconique permet l'autocurage
 - ✓ Support de régulateurs de niveau
- ✓ Colerette inférieure pour lestage et stabilité du poste enterré
 - ✓ Entrée PVC Soudé ou joint forscheda
 - ✓ 2 Passe câble électrique gaine 90
 - ✓ Couvercle en option selon installation espace vert
 - Polyester simple cadenassable
 - Aluminium sur charnière

ÉQUIPEMENTS ET OPTIONS POSSIBLES

1 à 2 pompes

Montage DN50, 65 80 100 150 vannes et clapets n
vannes et clapets a brides n Tuyauterie PVC ou inox n
Potence et support n Grille anti-chute n Panier de
dégrillage n Echelle avec crosse rétractable

| Plancher technique intermédiaire n Piquet de terre

└ Passe câble électrique

└ Regard à vannes

GSE SAS

08 Lotissement Calimbe

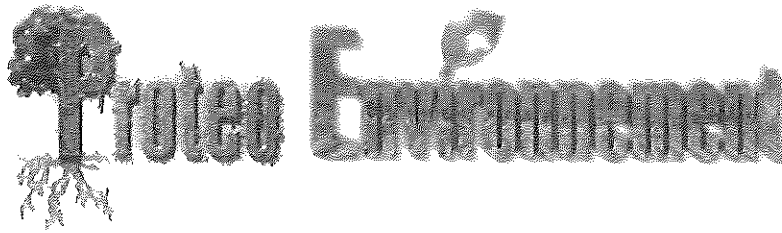
97 300 CAYENNE



: 0594 258 231

: 0694 203 032

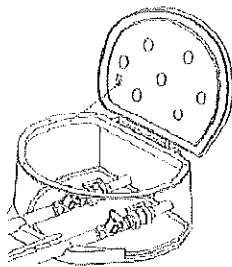
: e.erepmoc@proteo.eu



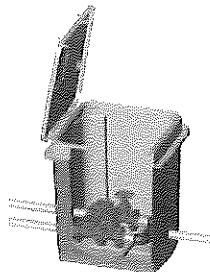
1 sur 1

PRESENTATION GENERALE

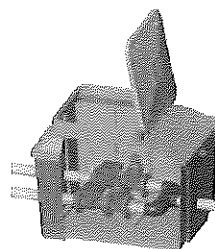
CHAMBRE A VANNES



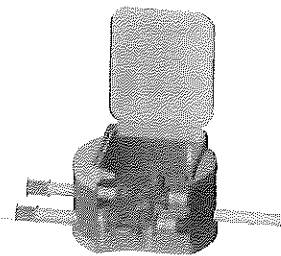
CHVI



CHV2



CHV3



CHV4

CARACTERISTIQUES

CHVI : Fabrication en PEHD haute densité Vert

CHV2 CHV3 CHV4 : Fabrication en résine de polyester armée de fibre de verre Couvercle monté sur charnière

Etanche. Verrouillage de sécurité . Grenouillere ou Poignée en PEHD

Crochets de manutention (sauf pour CHVI)

Supports de canalisation

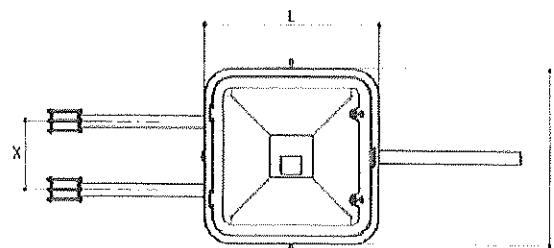
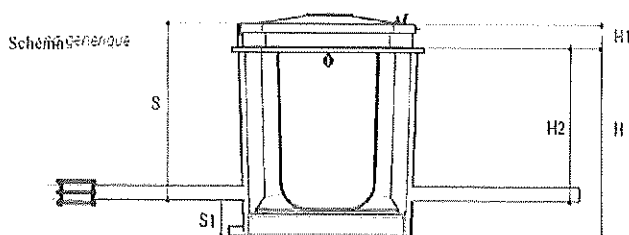
Retour d'égoutture

ÉQUIPEMENTS ET OPTIONS POSSIBLES n Montage

DN50, 65, 80, 100, 150 ou 200

▫ Vannes et clapets montés grille anti chute

▫ Vidange de refoulement avec vanne



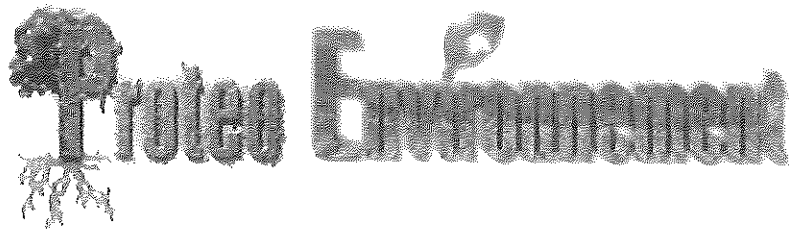
Reference	Fabrication	Diametre (m)				H1 (m)	H2 (m)		SI (m)		X (mm)
CHVI - 40	PEHD	1,00			0,40	0,05	0,30			DN 50-65	
CHVI - 80	PEHD	1,00			0,80	0,05	0,70			DN 50-65	
CHVI - 120	PEHD	1,00			1,20	0,05	1,10			DN 50-65	
CHV2	Polyester		1,03	1,03	0,88	0,12	0,68	0,80	0,20	DN 50-65-80	400
CHV3	Polyester		1,51	1,25	1,00	0,23	0,80	1,00	0,20	DN 50-65-80-100	600
CHV4	Polyester	1,86			1,03	0,17	0,83	1,00	0,20	DN 50-65-80-100-150-200	800

BROCHURE POMPE

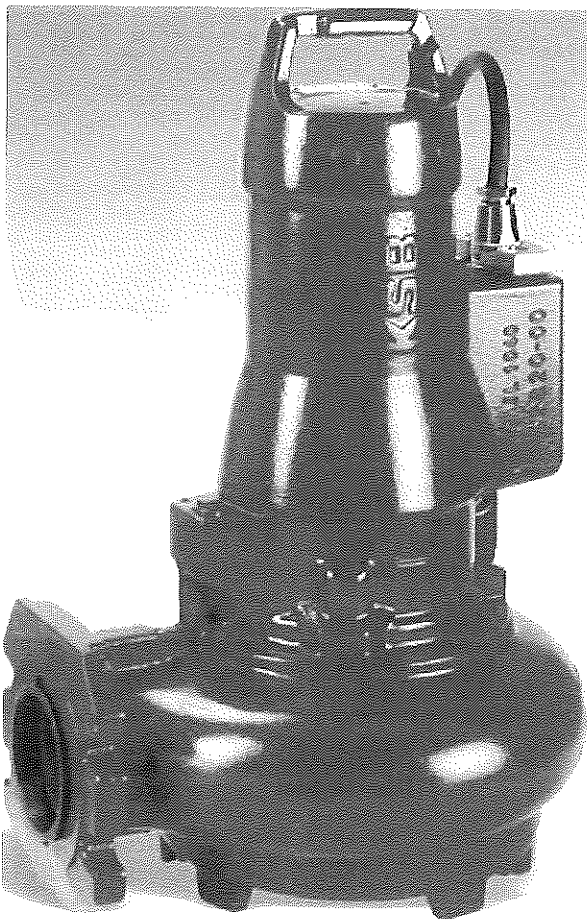
GSE SAS
08 Lotissement Calimbe
97 300 CAYENNE

☎ : 0594 258 231
☎ : 0694 203 032

✉ : e.erepmoc@proteo.eu



Amarex N - Groupe submersible pour eaux usées et eaux vannes



boues

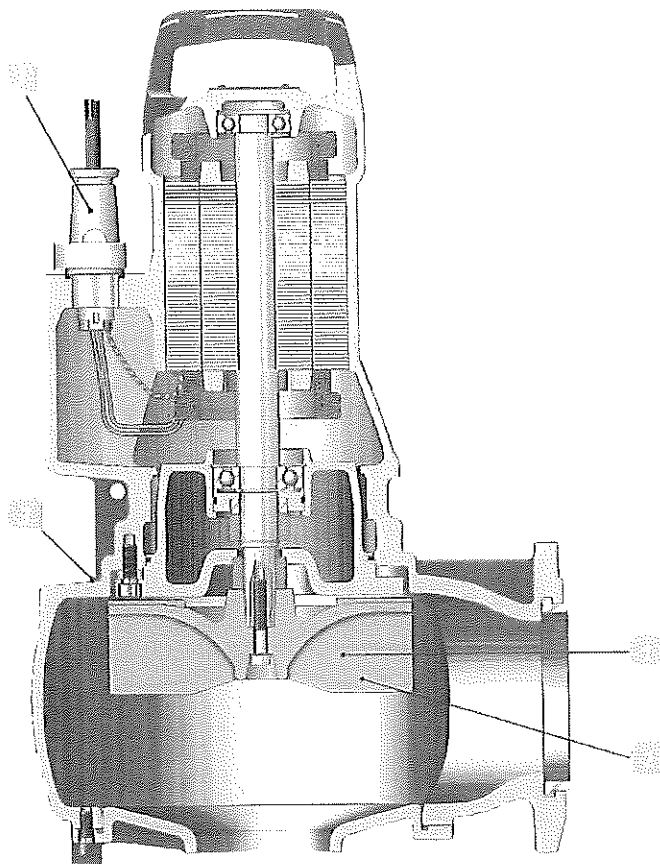
Domaines d'emploi

- Transport des eaux usées
- Transport des eaux pluviales
- Traitement des eaux usées
- Traitement des

Pour plus d'informations :
www.ksb.fr/produits

Amarex N - Groupe submersible pour eaux usées et eaux vannes

- Baisse notable des coûts énergétiques grâce à l'hydraulique optimisée et au rendement élevé
- Sécurité de fonctionnement maximale A chaque application, son type de roue :
 - roue dilacératrice (S) pour eaux usées à grande hauteur d'élévation
 - roue diagonale (D) pour fluides très chargés
 - roue Vortex (F) pour les utilisations les plus sévères



- **Aucun risque de fuites**
La conception monobloc de la pompe et le connecteur avec triple étanchéité empêchent les fuites

- **Flexibilité maximale**
La large gamme standard équipée de 2 garnitures mécaniques en carbure de silicium est parfaitement adaptée aux effluents urbains. De plus, les variantes proposées répondent à toutes vos exigences, que soit au niveau des types de câbles, de revêtements et métallurgies

- **Maintenance simplifiée**
Un kit unique de pièces d'usure pour les tailles DN 50 à DN 100

Roues

Disponibles



selon également (ATEX 94/9/EC95)

en version

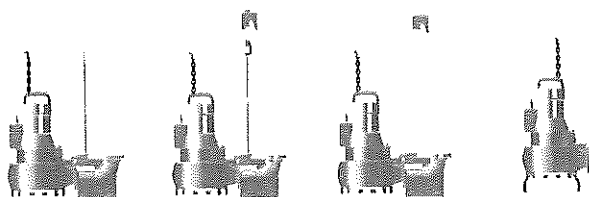
ATEX

Type S

Type D

Type F

Caractéristiques techniques



Guidage étrier

Guidage câble

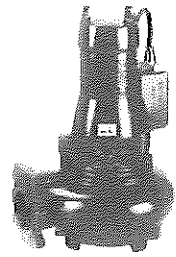
Guidage simple ou
Installation double barre
transportable

Tailles	jusqu'à DN 100
Débit max.	53 lis
Hauteur manométrique max .	49 m
Température max.	
- Standard (U)	550C
- Option ATEX (Y)	400C
- Option eau chaude (W), (pour de courtes périodes jusqu'à 80°C)	
Vitesse max.	2 900 t/min.
Puissance max.	4,2 kW

KSB 92635
Barbannières
www.ksb.fr

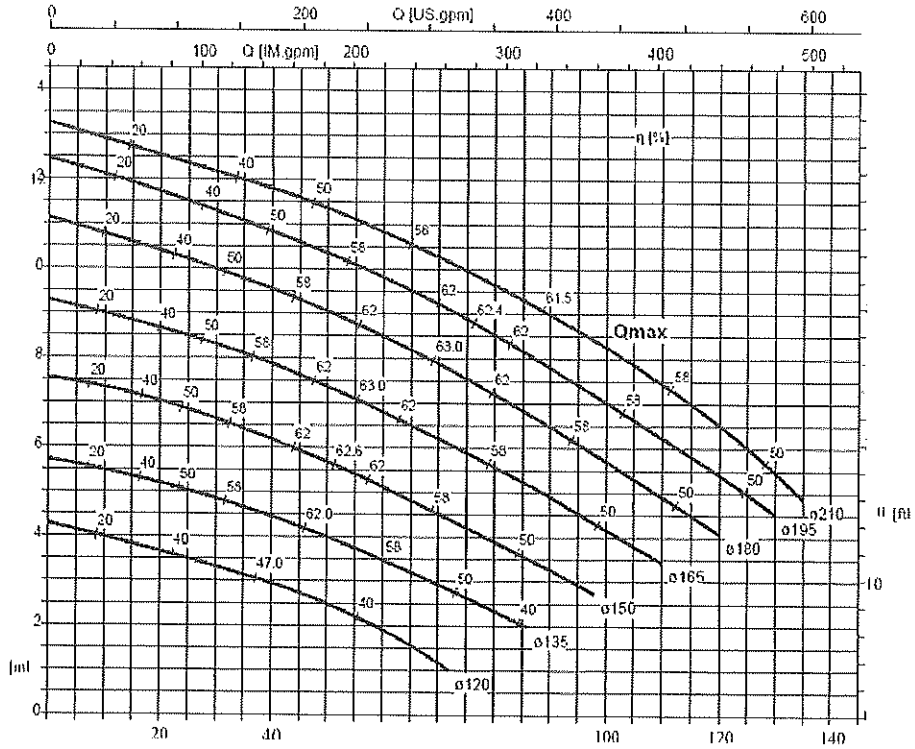


KSB S.A.S.
Gennevilliers cedex (France) 4, allée des



KSB AMAREX NF 80

KDB AMAREX NF 80-220

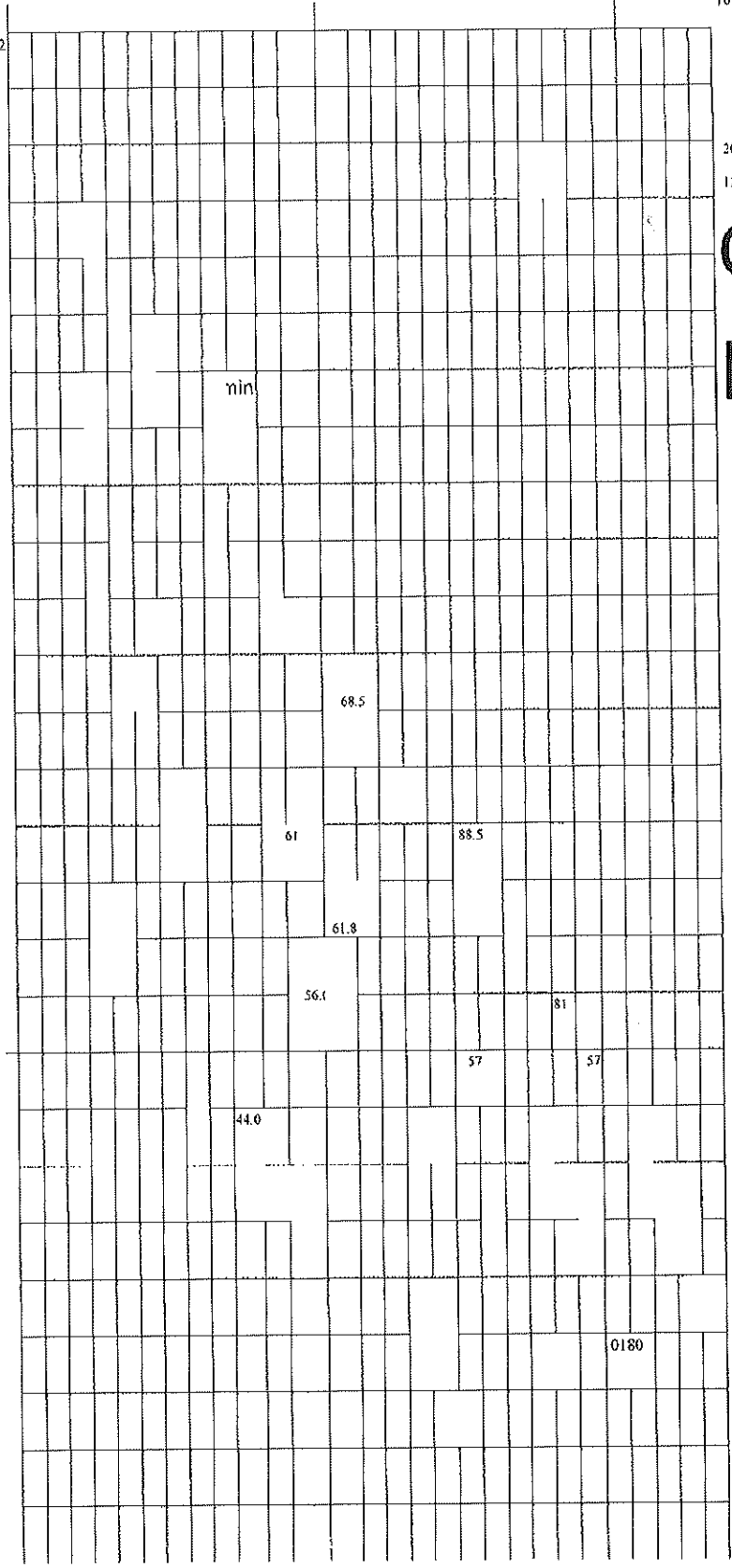


KSB AMAREX ND 80 -220

100 a 200 300 400 500

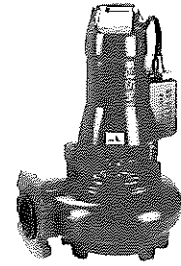
20 40 80 100
120 140

GESTION POMPES

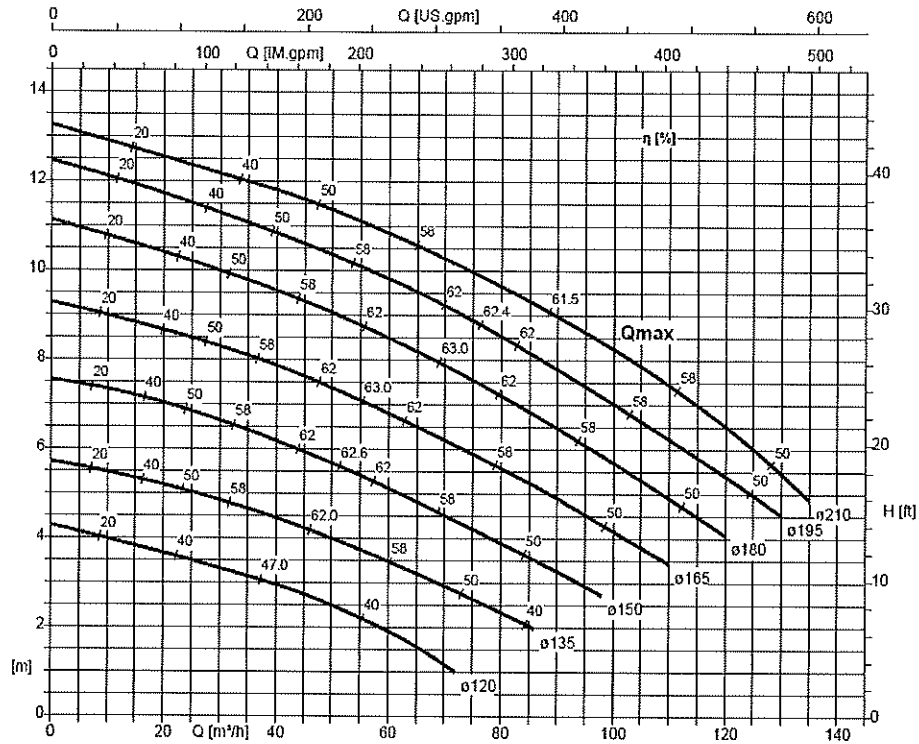




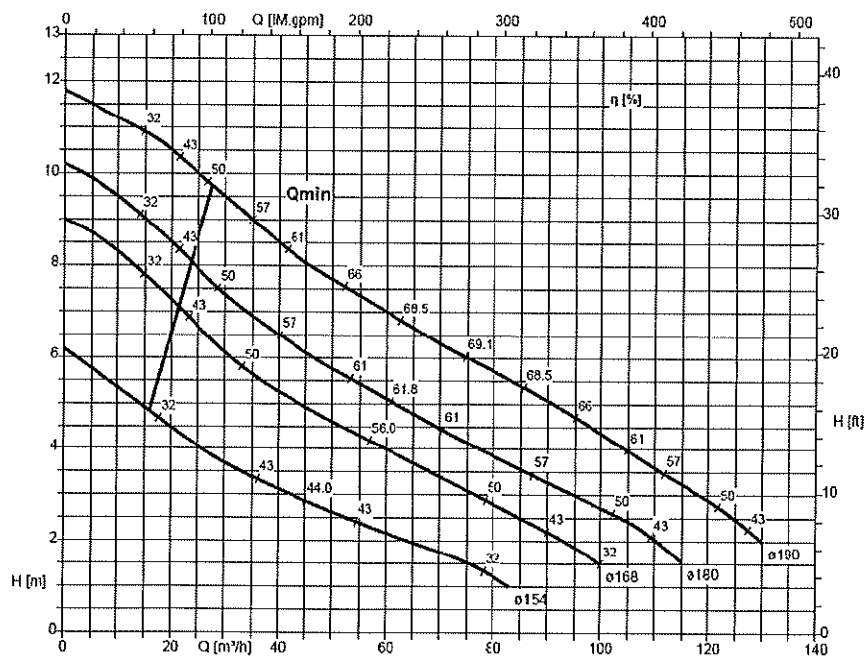
KSB AMAREX NF 80



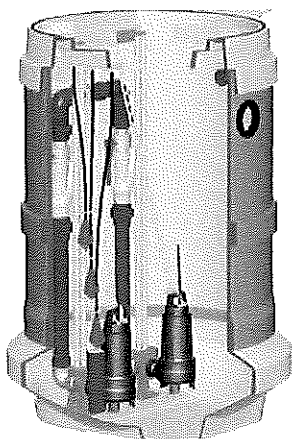
KDB AMAREX NF 80-220



KSB AMAREX ND 80 -220



STATION DE RELEVAGE POLYESTER

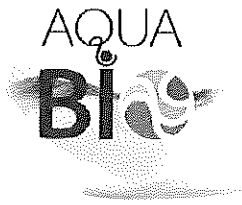


CARACTERISTIQUES

- ✓ Fabrication en résine de polyester armée de fibre de verre
 - ✓ Résistance marine
 - ✓ Diamètre possibles 1000 à 2500
 - ✓ Hauteur possible jusqu'à 15,00 mètres
 - ✓ Enroulement filamentaire
 - ✓ Collerette supérieure avec support intégré pour barres de guidage
 - ✓ Barre de guidage inox double barre
 - ✓ Crochets de manutention
 - ✓ Fond en gel-coat lisse. Sa forme tronconique permet l'autocurage
 - ✓ Support de régulateurs de niveau
 - ✓ Collerette inférieure pour lestage et stabilité du poste enterré
 - ✓ Entrée PVC Soudé ou joint forscheda
 - ✓ 2 Passe câble électrique gaine 90
 - ✓ Couvercle en option selon installation espace vert
- 2 couvercles disponibles,
- Polyester simple cadenassable
 - Aluminium sur charnière

ÉQUIPEMENTS ET OPTIONS POSSIBLES

- 1 à 2 pompes
- Montage DN50, 65 80 100 150 vannes et clapets
- vannes et clapets a brides
- Tuyauterie PVC ou inox
- Potence et support
- Grille anti-chute
- Panier de dégrillage
- Echelle avec crosse rétractable
- Plancher technique intermédiaire
- Piquet de terre
- Passe câble électrique
- Regard à vannes



Rapport technique

Description

Quantité

Ref : 500 EH

Rappel des données : **Merci de les vérifier et de les valider Svp**

- Origine des effluents : **Eaux chargées 500 EH**
- Hauteur géométrique de relevage : **HMT 3.5 metres max**
- Longueur du refoulement : **NC**
- Diamètre canalisation refoulement : **PE/PVC 90**
- Diamètre d'entrée : **NC**
- Profondeur fil d'eau d'arrivée : **- 2 m**

Installation en Espace vert

voir conditions d'installation de la station

Distance coffret à 3 mètres de la station.

Tension d'alimentation prévue en triphasé .

STATION DE RELEVAGE

Un poste de relevage préfabriqué cylindrique, construction par enroulement filamentaire, polyester armé de fibre de verre

prêt à la pose

Dimensions :

Diamètre : 1200

Hauteur totale : 3000

Entrée par manchon PVC soudé

Fond de cuve renforcé pour installation en nappe

Fond de cuve avec réserve pour vider la cuve intégralement

Pan incliné pour éviter les zones mortes

2 passages câble pour gaine TPC 90

1 plaque d'identification

crochets de levage intégrés

Couvercle polyester pour station de relevage D1200

Construction polyester armée de fibre de verre

Verrouillable par cadenas

Couvercle pour installation en espace vert

Entrée station PVC Ø inconnu

A confirmer

De Ø 100 a Ø 315

Canalisation interne en PVC pression 90

- clapet anti-retour à boule, construction fonte revêtu époxy à passage intégral DN80 a bride

- vanne d'isolement à volant construction fonte passage intégral DN80 a bride

1

1

1

2

2

1

Description	Quantité
Panier dégrilleur inox pour station Polyester Guidage par rail inox pour une extraction et une mise en place facilité permet une sécurisation maximale sur le risque de bouchage des pompes.	
<u>POMPES</u>	
Pompe KSB Amarex NF 80 220/034 120 Groupes électropompes submersibles d'assainissement pour eaux chargées, construction fonte puissance 2.6 KW, triphasés 400 V / 5.87A 1400 T/mn, turbine vortex, Installation fixe pour descente et extraction sur système d'accouplement automatique par pieds d'assises et barres de guidage inox. Poids 63 kg Classe S1 Passage libre 76 mm	2
Pied d'assise fonte DN 80 coudé à bride + griffe a bride pour installation stationnaire guidage 2 barres Pour barre inox 304 diam 60,3 (2 pouces) x 2	2
Kit chaine inox longueur 6 m charge maxi CMU 200 kg + Manilles	2
<u>COMMANDE</u>	
ARMOIRE DE COMMANDE ARCA 2 TRI : Installation extérieure IP 54 Construction polyester 650 x 430, résistance UV et vandalisme, fermeture à clefs Protection electromécanique et asservissement de 2 groupes électro-pompes triphasés, assurant toutes les fonctions : · Protection des moteurs par Magnéto thermique · Permutation automatique alternée de chaque groupe électro-pompe · Mise en parallèle des deux groupes en cas de sur-débit · Report de la fonction sur un groupe en cas de défaillance de l'autre · Circuit de contrôle de niveau en basse tension 24 V · Signalisation sur afficheur par message digital rétro éclairé · Interrupteur général extérieur verrouillable · Commutateur auto/O/manu fugitif, de chaque groupe à l'intérieur · Asservissement par 3 régulateurs de niveaux dont un d'alarme · Relais d'interdiction pour manque ou inversion de phase · Bornier de raccordement Ipsiotherme des pompes - Bornier contact sec alarme - Bornier sortie 24 V Alarme - 1 voyant niveau trop plein + buzzer Dimensions 650 x 430 x 210	1
Régulateur auto lesté câble câble en construction néoprène Longueur 10 m	3
<u>OPTIONS</u>	
Socle pour Coffret ARCA polyester 600 x 400 installation extérieure 2 Charnières sur petit coté Fixation sur socle béton Dimensions : Hauteur 300 x Largeur 400 x Prof 210	0
Palan a chaine mecanique Levage 5 m Chaine de manutention 2 m Charge utile 500 kg Conforme CE	0
Potence 190 kg + support galvanisé fixé sur la cuve Charge maximum 100 kg Conforme CE	0

Description	Quantité
VIGIREL GSM 1	0
Coffret d'alarme GSM	
Envoi de SMS sur 5 numéros	
Batterie plomb 6V avec chargeur intégré	
1 entrée pour flotteur ou report des coffrets (entrée contact sec)	
Paramétrages par SMS	
Alerte en cas de perte secteur ou batterie basse	
Accepte SIM de taille standard	
Coffret ABS IP55	
Dimensions : 241x194x87	
Alimentation 230V	
Pré-monté dans l'armoire	
Gyrophare Orange Multi tensions	0
AC 12 - 24 V - 230 V	
DC 12 - 24 V	
Hauteur 13 cm	
Cablé et monté directement sur l'armoire	0

Conditions générales de vente Station Polyester
Prix net HT

PRESTATIONS A CHARGE DE L'ENTREPRENEUR :

- Le déchargement
- Le terrassement et mise en œuvre
- Les raccordements hydrauliques
- L'alimentation électrique avec fourniture et pose disjoncteur 300 mA
- La pose du coffret électrique à - 5 m de la cuve et son raccordement au réseau
- Le tirage des câbles et gaines de liaison coffret/cuve
- La mise à la terre
- La responsabilité de la mise en service, si non souscrite en option
- Toutes autres notes de calcul technique non indiquées dans la présente offre
- La mise en conformité de l'installation si nécessaire par organisme de contrôle agréé
- Nécessité ou non d'une étude pour anti-bélier par bureau spécialisé
- La délivrance d'un certificat / Consuel de l'installation, par organisme de contrôle agréé
- Les essais, épreuves et mesures à réalisées in situ

Annexe 8 : L'autorisation de raccordement de la CACL



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

04 DEC. 2019

Matoury, le - 2 DEC. 2019

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

À

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE ASSAINISSEMENT
Yannick RICHARDS
0594 28 94 48
yannick.richards@cacl-guyane.fr

SASU LE VERGER DES CERISIERS
Z.I Collery
Immeuble Jumbo Center
97 300 Cayenne

N° 2286 /2019/CACL/SPAG/CB/PGG/YR

Objet : Réponse à votre demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la CACL

N/Réf. : Demande de raccordement n°2019/046

P.J. : 1) Cahier des prescriptions techniques des travaux d'assainissement de la CACL
2) DRP n°20249 de la CIE

Madame, Monsieur,

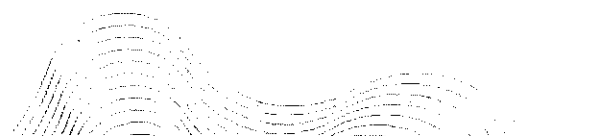
Je fais suite à votre demande de raccordement au réseau collectif des eaux usées du 24/10/2019, reçue le 28/10/2019, pour votre opération neuve de type collectif comprenant 10 T2 – 38 T3 et située au Chemin Gibelin – Réf. Cad. : LE 305 – 97 351 Matoury.

En ma qualité de propriétaire du réseau des eaux usées et après vérification de votre situation par un agent de la CIE le 07/11/2019, je vous confirme l'autorisation de principe pour le raccordement des eaux usées dans les conditions préalables suivantes :

Conditions préalables au raccordement :

- ✦ Vérifier que votre système d'évacuation des eaux pluviales n'est pas raccordé au réseau des eaux usées ;
- ✦ Réaliser le regard de branchement en limite parcellaire ;
- ✦ Créer le réseau d'eaux usées interne ;
- ✦ Réaliser le réseau d'eaux usées gravitaire sur emprise communale qui devra être soumis à la procédure de rétrocession ;
- ✦ Raccorder le réseau interne au réseau public au regard désigné ;

.../...



- ✚ Être en possession des autorisations administratives correspondant aux travaux à exécuter sur le domaine public (Autorisation de voirie délivrée par la Mairie).

Veillez me tenir informée de la fin des travaux afin que mes services procèdent au contrôle de votre raccordement avant déversement des effluents.

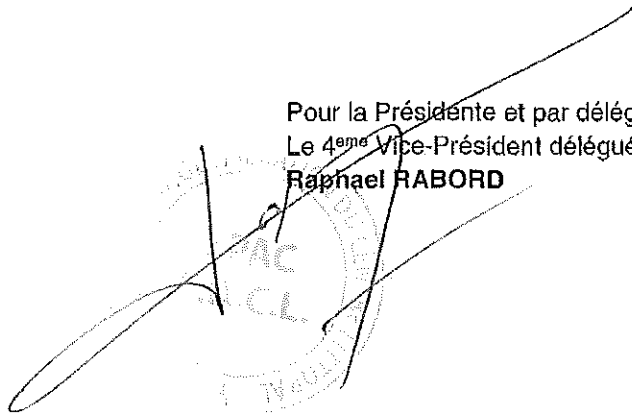
Une attestation de raccordement vous sera alors délivrée certifiant que toutes les eaux usées de l'opération sont effectivement raccordées au réseau d'assainissement collectif.
Une attestation de conformité vous sera également délivrée par l'exploitant du réseau (CIE) certifiant que les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art.

Conformément à la délibération n°124/2017/CACL du 09/11/2017, vous serez redevables d'une Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) au profit de la CACL.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Présidente et par délégation
Le 4^{ème} Vice-Président délégué à l'assainissement
Raphael RABORD



VALIDATION DU RACCORDEMENT PAR LE FERMIER

Vu les éléments qui ont pu être observés sur le terrain, nous CIE, validons l'autorisation de raccordement décrite au recto de ce formulaire conformément au schéma ci-dessous.

DRP20249 – SASU LE VERGER DES CERISIERS – CHEMIN GIBELIN - MATOURY - STATUT RACCORDABLE

Sur le schéma doit apparaître :

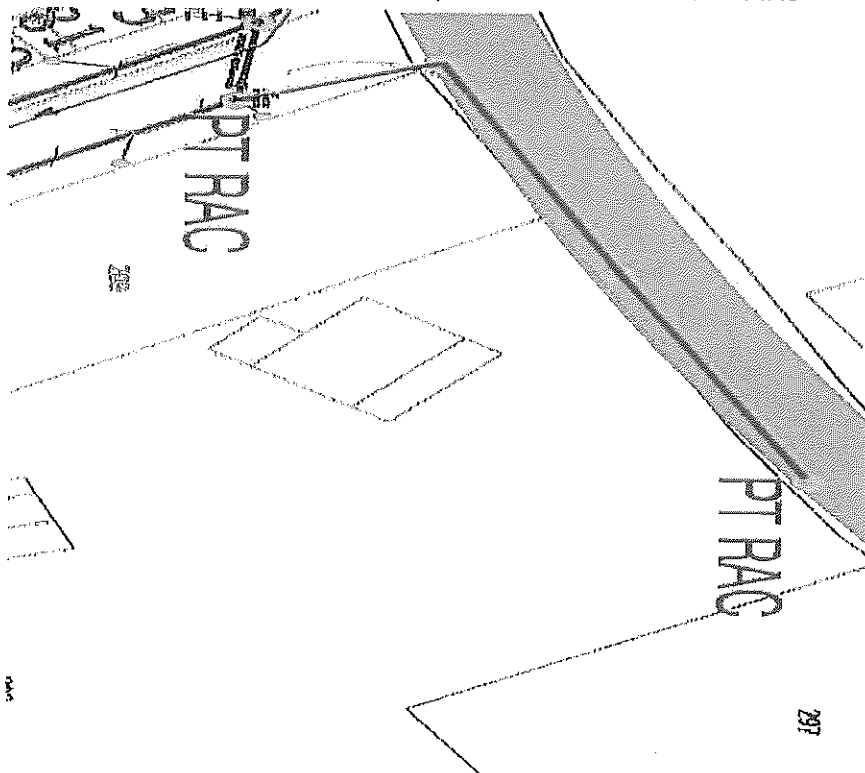
- La localisation de l'opération ;
- Les noms des rues adjacentes à l'opération ;
- La position de la boîte de branchement.

OBSERVATION

Réseau EU du lotissement interne inexistant
Pas de boîte de branchement à disposition
Lotissement de 48 logements

TRAVAUX A REALISER

Validation par CACL que ce réseau lui appartient
Réseau EU interne à réaliser
Réalisation d'un regard de branchement en limite parcellaire
Réalisation d'un réseau EU gravitaire sur emprise communale
Raccordement du réseau sur le regard désigné
Mise en place d'un bouchon à retirer lors de la mise en service
Convention en vue de rétrocession du réseau EU réalisé
Contre-visite après la réalisation des travaux pour détermination de la conformité



Date de la visite : 07/11/2019

C.I.E. SARL

CS 80 824

97338 CAYENNE CEDEX

Tel : 0594 35 12 00 - Fax : 0594 35 11 00

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION D'ENTRE-DEUX-ILLES SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (S.P.A.C)

CHEMIN DE LA CHAUMIERE QUARTIER DALATA 97351 MATOURY - TEL : 0594 28 28 28 - FAX : 0594 28 28 20 - MEL : SPAC@CACL-GUYANE.FR

Nom et signature de l'Agent : M. VIGUE